

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **12 janvier 2009 à 19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Nicole CARLE,	conseillère;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christian DROUIN,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

09.1 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

09.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux « Affaires nouvelles » :

18.9 Tournoi de hockey de la Sûreté du Québec
18.10 Panneau d'identification à l'entrée du parc industriel

09-01 RÉSOLUTION NO 09-01 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

09.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

09.3.1 SESSION ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2008

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} décembre 2008.

09-02 RÉSOLUTION NO 09-02 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA** **SESSION ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2008**

Sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} décembre 2008 tel que présenté.

09,3.2 SESSION SPÉCIALE DU 8 DÉCEMBRE 2008 (BUDGET)

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 8 décembre 2008 (budget).

09-03 RÉSOLUTION NO 09-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 8 DÉCEMBRE 2008 (budget)

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 8 décembre 2008 tel que présenté.

09,3.3 SESSION SPÉCIALE DU 8 DÉCEMBRE 2008

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 8 décembre 2008.

09-04 RÉSOLUTION NO 09-04 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 8 DÉCEMBRE 2008

Sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 8 décembre 2008 tel que présenté.

09,4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens sont présents afin de faire le point sur la tour de communication de Rogers.

09,5 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Christiane Lampron a participé à une réunion de la Maison des jeunes et donne les tenants et aboutissants des discussions.

09,6 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports des différents services ont été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Aucune question n'est posée.

09,7 COMPTES DU MOIS

Les comptes du mois ont été expédiés aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Aucune question n'est posée.

**09-05 RÉSOLUTION NO 09-05
ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **TROIS CENT TRENTE-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATRE CENTS (337 474,84 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

09.8 CORRESPONDANCE

La conseillère Nicole Carle dépose copie d'une lettre d'invitation adressée au directeur du service de sécurité incendie de la municipalité à la remise de certificats de l'École nationale des pompiers du Québec qui se tenait le 9 janvier dernier. Cette lettre lui a été remise par un membre du service de sécurité incendie de Kingsey Falls qui lui a demandé pourquoi aucun représentant de la municipalité n'était présent à cette cérémonie alors que toutes les autres villes étaient représentées.

Le directeur général vérifiera si la municipalité avait reçu une invitation à cet effet.

09.9 BIBLIOTHÈQUE – Travaux de peinture

**09-06 RÉSOLUTION NO 09-06
BIBLIOTHÈQUE
TRAVAUX DE PEINTURE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La décoration de la bibliothèque municipale date de plusieurs années;
- 2 La bibliothèque doit fermer pour une période de deux semaines afin de permettre l'installation d'un nouveau logiciel et la formation de son personnel;
- 3 Il y a lieu de profiter de cette fermeture pour rafraîchir la décoration;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **TRAVAUX DE PEINTURE.** La ville autorise les travaux de peinture et de quelques éléments de décoration à la bibliothèque municipale incluant le hall d'entrée et la salle de toilettes.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS (3 500,00 \$)** incluant les taxes, la main-d'œuvre et le matériel pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

09,10 SERVICE D'INFRASTRUCTURES – Achat d'une souffleuse à neige

**09-07 RÉSOLUTION NO 09-07
SERVICE D'INFRASTRUCTURES
ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Un seul employé travaille au service d'infrastructures durant la période hivernale;
- 2 Plusieurs entrées des édifices municipaux doivent être déneigées;
- 3 Une souffleuse à neige pourrait permettre d'améliorer le déneigement des trottoirs du pont traversant la rivière Nicolet sur le boulevard Marie-Victorin;
- 4 Grenier Petite Mécanique a présenté une proposition intéressante pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La ville est autorisée à acheter de Grenier Petite Mécanique de St-Christophe-d'Arthabaska une souffleuse à neige de marque Ariens, modèle 10HP-28 PRO, série numéro 000214. Cette souffleuse est garantie 3 ans pièces et main-d'œuvre.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-NEUF DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (2 369,25 \$)** incluant les taxes pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

09,11 PG GOVERN – Logiciel de télétransmission

**09-08 RÉSOLUTION NO 09-08
ADMINISTRATION
ACHAT D'UN LOGICIEL DE
TÉLÉTRANSMISSION-TAXATION
DE PG GOVERN**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les contribuables de la ville utilisent de plus en plus l'Internet ou le guichet automatique pour effectuer leurs paiements de taxes;
- 2 Il existe un logiciel qui permet la télétransmission des transactions diminuant les étapes d'encaissement;
- 3 La firme PG Govern a déposé une offre intéressante pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de la firme PG Govern un logiciel de Télétransmission-taxation (SIPC et retraits directs), le tout tel qu'indiqué à l'offre de service no 1MKIN50-081028-0.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE CENT ONZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DEUX CENTS (1 111,82 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution. De plus, la ville est autorisée à payer un montant de **DEUX CENT TRENTE-SEPT DOLLARS ET QUATRE CENTS (238,04 \$)** taxes incluses pour les frais d'entretien et de soutien annuel.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme PG Govern.

09,12 RENOUELEMENT DU BAIL ENTRE LA VILLE ET CASCADES CANADA INC., INGÉNIERIE ET PROJETS – Local 2C au 13 rue Caron

**09-09 RÉOLUTION NO 09-09
PROLONGATION DU BAIL DE
CASCADES INGÉNIERIE ET PROJETS,
UNE DIVISION DE CASCADES CANADA INC.
POUR LE LOCAL 2C AU 13 RUE CARON**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Cascades Ingénierie et Projets, une division de Cascades Canada inc., désire prolonger, pour une période de six (6) mois, le bail signé le 5 août 2002 avec la municipalité pour le local 2C situé au 15 rue Caron;
- 2 Il y a lieu d'accéder à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU, ce qui suit :

- 1- **PROLONGATION DU BAIL.** La municipalité est autorisée à accorder à Cascades Ingénierie et Projets, une division de

Cascades Canada inc., une prolongation du bail pour le local 2C situé au 13 rue Caron signé le 5 août 2002 pour une période de six (6) mois, soit du 1^{er} février au 31 juillet 2009.

- 2- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Cascades Ingénierie et Projets, une division de Cascades Canada inc.

09,13 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – Adhésion du directeur général et de la trésorière

**09-10 RÉSOLUTION NO 09-10
ASSOCIATION DES DIRECTEURS
MUNICIPAUX DU QUÉBEC
COTISATION 2009**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu de renouveler l'adhésion de la ville à l'Association des directeurs municipaux du Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **COTISATION 2009.** La ville est autorisée à renouveler son adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour le directeur général et la trésorière et à acquitter la cotisation demandée incluant les assurances.
- 2- **DÉPENSE.** La municipalité est autorisée à dépenser la somme de **SEPT CENT SOIXANTE-TREIZE DOLLARS ET CINQUANTE-TROIS CENTS (773,53 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

09,14 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – Entente avec la firme WM Québec inc. de St-Nicéphore

Ce point est reporté à la prochaine session du conseil.

09,15 PROJET D'IMPLANTATION D'UN ÉCOCENTRE SUR LE TERRAIN DU SITE D'ENFOUISSEMENT RÉGIONAL D'ASBESTOS

Ce point est reporté à la prochaine session du conseil.

Le numéro de résolution 09-11 n'a pas été utilisé.

09,16 THE DANVILLE PROTESTANT CEMETERY COMPANY – Demande de subvention pour la taxe de drainage des deux cimetières

09-12

**RÉSOLUTION NO 09-12
THE DANVILLE PROTESTANT CEMETERY COMPANY
SUBVENTION POUR TARIFICATIONS MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 The Danville Protestant Cemetery Company, corporation de religion protestante, possède des immeubles non imposables pour la taxe foncière;
- 2 La municipalité lui facture les tarifications de drainage;
- 3 La corporation demande une subvention équivalente à ses taxes pour l'année 2008;
- 4 La ville accorde cette subvention à la Fabrique St-Aimé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La municipalité est autorisée à verser à la corporation The Danville Protestant Cemetery Company une subvention au montant de **CENT QUATRE DOLLARS (108,00 \$)** afin de défrayer la tarification de drainage des immeubles que cette corporation possède sur le chemin Corriveau et sur la Route 255 à Kingsey Falls.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la corporation The Danville Protestant Cemetery Company.

09,17 LE RÉSEAU DE PRÉVENTION SUICIDE DES BOIS-FRANCS INC. – Demande d'une résolution d'appui au projet « Intervenants pivots en milieu rural » dans le cadre de la Mesure des Laboratoires ruraux

09-13

**RÉSOLUTION NO 09-13
APPUI AU PROJET «INTERVENANTS PIVOTS EN MILIEU RURAL»
DÉPOSÉ PAR LE RÉSEAU DE PRÉVENTION
SUICIDE DES BOIS-FRANCS DANS LE CADRE
DE LA MESURE DES LABORATOIRES RURAUX**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La détresse psychologique est un phénomène malheureusement très présent en milieu rural;
- 2 Cette détresse psychologique est sous-jacente au taux de suicide élevé chez les personnes de 40 ans et plus sur notre territoire;

- 3 Une volonté d'agir afin de dépister, référer et soutenir les personnes en état de vulnérabilité psychologique et émotionnelle est présente;
- 4 La culture de concertation nécessaire au bon déroulement de ce laboratoire est déjà existante au sein de l'ensemble des partenaires;
- 5 Un continuum de services en santé mentale est déjà en place mais mal connu dans le réseau local couvert par le Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska et de l'Érable;
- 6 Le Réseau de Prévention Suicide de Bois-Francs inc. détient l'expertise nécessaire afin de mener à bien ce laboratoire;
- 7 Le Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francs inc., en collaboration avec le Centre de santé et de services sociaux d'Arthabaska et de l'Érable et ses autres partenaires, nous propose une façon novatrice et humaine de faire face à la situation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'appuyer le projet de Laboratoire rural tel que décrit dans le projet qui est soumis par le Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francs inc.

09,18 DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES POUR 2009

09,18.1 CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT

09-14 RÉSOLUTION NO 09-14 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CENTRE D'ENTRAIDE "CONTACT"

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Centre d'entraide "Contact" de Warwick est un organisme à but non lucratif qui donne des services de maintien à domicile sur le territoire;
- 2 La municipalité peut aider un tel organisme au sens de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Centre d'entraide "Contact" de Warwick une contribution financière de **DEUX CENTS DOLLARS (200,00 \$)** pour l'exercice 2009.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre d'entraide "Contact".

09,18.2 SCOUTS DE WARWICK

09-15 RÉSOLUTION NO 09-15 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CORPORATION DES SCOUTS DE WARWICK

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Corporation des Scouts de Warwick sollicite une contribution financière de la ville pour ses activités, l'achat de matériel, l'entretien du local et la formation des adultes;
- 2 Six membres des louveteaux, deux animateurs et deux gestionnaires résident à Kingsey Falls;
- 3 Il y a lieu de soutenir cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une contribution financière de **DEUX CENTS DOLLARS (200,00 \$)** à la Corporation des Scouts de Warwick pour l'année 2008-2009.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Corporation des Scouts de Warwick.

09,18.3 CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DU COMTÉ DE RICHMOND – Trio-Étudiant Desjardins pour l'emploi – Édition 2009

09-16 RÉSOLUTION NO 09-16 TRIO-ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI DU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2009

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Carrefour Jeunesse-Emploi du comté de Richmond, avec la participation de la caisse populaire Desjardins, met en place le Trio-Étudiant Desjardins pour l'emploi permettant à des étudiants de travailler durant l'été;
- 2 Des jeunes de Kingsey Falls seront soutenus par cet organisme pour un emploi à l'été 2009;
- 3 Il y a lieu de participer financièrement à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La municipalité est autorisée à verser un montant de **HUIT CENTS DOLLARS (800,00 \$)** à titre de contribution financière au projet Trio-Étudiant Desjardins pour l'emploi, édition 2009 mis de l'avant par le Carrefour Jeunesse-Emploi du comté de Richmond.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Carrefour Jeunesse-Emploi du comté de Richmond.

09,18.4 ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE DU QUÉBEC

Les membres du conseil ne donnent pas suite à la demande de cette association.

09,18.5 CUISINES COLLECTIVES DES BOIS-FRANCS

Les membres du conseil ne donnent pas suite à la demande de cette association.

09,18.6 LE RÉSEAU DE PRÉVENTION SUICIDE DES BOIS-FRANCS INC.

09-17

RÉSOLUTION NO 09-17 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU RÉSEAU DE PRÉVENTION SUICIDE DES BOIS-FRANCS INC.

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francis inc. a fait une demande de contribution financière sous forme d'achat de billets pour sa soirée bénéfice;
- 2 Il y a lieu d'encourager cet organisme qui œuvre également sur le territoire de Kingsey Falls;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La municipalité est autorisée à contribuer pour la somme de **QUATRE-VINGTS DOLLARS (80,00 \$)**, soit l'achat de deux (2) billets spectacle, pour le soirée bénéfice du Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francis inc. qui aura lieu le 6 février 2009 à Victoriaville.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

09,18.7 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE WARWICK

09-18 RÉSOLUTION NO 09-18 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE WARWICK

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Club de patinage artistique de Warwick organise deux événements majeurs, soit la compétition Rencontre Entre'Amis et le spectacle de fin d'année;
- 2 Ce club sollicite l'aide financière de la ville sous forme de visibilité dans les programmes qui seront remis aux visiteurs lors de ces événements;
- 3 Il y a lieu de soutenir cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une contribution financière de **CENT DOLLARS (100,00 \$)** au Club de patinage artistique de Warwick pour la tenue de ses événements qui se tiendront le 7 mars et le 4 avril 2009. Cette contribution se traduira par une visibilité dans un programme.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Club de patinage artistique de Warwick.

09,18.8 ASSOCIATION DE LA FIBROMYALGIE DES BOIS-FRANCS

Les membres du conseil ne donnent pas suite à la demande de cette association.

09,19 AFFAIRES NOUVELLES

09,19.1 TOURNOI DE HOCKEY DE SÛRETÉ DU QUÉBEC

La mairesse explique aux membres du conseil la demande de la Sûreté du Québec pour l'organisation de son tournoi de hockey.

Les membres du conseil désirent obtenir plus d'information afin de prendre une décision. Ce point est donc reporté à une session ultérieure.

09,19.2 PANNEAU D'IDENTIFICATION À L'ENTRÉE DU PARC INDUSTRIEL

Le conseiller Alain Ducharme demande où en est le dossier du panneau d'identification à l'entrée du parc industriel.

Le directeur général informe les membres du conseil que les propriétaires de compagnies établies dans le parc industriel qui désirent une publicité sur le panneau doivent communiquer avec lui. Il fera alors les démarches auprès des Enseignes Lavigne pour la fabrication des plaques qui sont payables par les demandeurs.

09,20 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 40.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier